REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana · Tanindrazana · Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MINAE

GREEN CLIMATE FUND

APPEL A PROJET

Contexte

La grande majorité des citoyens africains dépendent d'une agriculture de subsistance, considérablement impactée par la fragilité des économies, sur le plan conjoncturel par la guerre en Ukraine, et de manière plus structurelle par le changement climatique. L'activité agricole et la productivité associée ont baissé en Afrique au cours des dernières décennies, en grande partie à cause des sécheresses et autres aléas climatiques qui ont frappé les pays.

Le programme ***African Adaptation Initiative (AAI),*** *initié par l'Union Africaine, mis en œuvre par Ernst & Young (EY), et financé par le Fonds Vert Climat (FVC) dans 23 pays, vise à établir une agriculture plus résiliente en Afrique. Sa première phase, démarrée en juin 2022, consistera à élaborer un outil de modélisation des risques climatiques, de leurs impacts, des solutions et des politiques à mettre en œuvre, et aboutira à l'identification de projets visant à porter ces solutions.*

Le présent appel à projets a pour ambition d'identifier une liste de 20 projets, puis de sélectionner 10 projets pilotes à fort impact sur le renforcement de la résilience des activités agricoles, d'élevage et de pêche d'une part, et d'autre part de production énergétique bas carbone en faveur d'une agriculture durable, dans chacun des 23 pays impliqués. L'enjeu est d'agréger une dynamique inclusive auprès de l'ensemble des acteurs de la filière agricole et des énergies renouvelables pour l'agriculture.

Les lauréats de cet appel à projet, dans le cadre de la phase 2 de ce programme, bénéficieront d'une assistance technique gratuite pour mobiliser un financement privé dans le cadre de projet bankable, ou un financement public auprès des institutions bilatérales et multilatérales de la finance climat.

EY

Nature des projets et attendus des porteurs de projets

Les projets, devront être en ligne avec les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) du pays et le plan national d'adaptation, ainsi que les résultats de la modélisation des risques, des impacts, des solutions et des politiques pour une agriculture résiliente et bas carbone.

La production de denrées agricoles des industries de la pêche et de l'élevage ainsi que la production d'énergie bas carbone pour l'agriculture constitueront le périmètre de cet appel à projets.

Les projets plus particulièrement ciblés par cet appel à projets répondront à trois obligations principales :

- **Taille** : Moyenne et grande (montant minimal des dépenses : 1 million de $) ;
- **Maturité** : Elevée (mise en œuvre dans une période maximale de 6 mois sur la base d'une étude de faisabilité socio-économique et juridique, d'un plan d'affaires, et d'un niveau de préparation opérationnel robuste) ;
- **Durée** : La phase pilote d'analyse d'impact des résultats ne devra pas excéder 3 ans.

Ils pourront être portés indépendamment par : des institutions publiques, des organisations privés (entreprise, groupements d'entreprises, consortium), une ONG ou des membres de la société civile.

Le paragraphe « critères d'éligibilité » présente de manière détaillée les conditions d'éligibilité des projets.

Critères d'éligibilité

Pour être éligible, les candidatures à l'appel à projets doivent satisfaire aux obligations suivantes :

- **Complétude administrative :** Le dossier doit être complet, incluant toutes les annexes requises ;
- **Seuil de dépenses et maturité :** Le projet doit satisfaire les contraintes indiquées dans la section « *Nature des projets et attendus des porteurs de projets* », notamment le montant des dépenses admissibles et le niveau de maturité attendu ;

FY

- **Critères de non-exclusion :** Le projet doit répondre aux critères de non-exclusion à l'échelle nationale (conformité fiscale, sociale et administrative) ;

- **Impact économique et social pour le territoire national** : Le projet doit générer des retombées économiques et contribuer à des objectifs tels que la souveraineté alimentaire, la création d'emplois et de formations (accroissement, maintien de compétences, subvention de formations, etc.), mais aussi les investissements de valorisation d'acquis technologiques (brevet, propriété intellectuelle...), de développement d'une filière ou d'anticipation de mutations économiques ou sociétales;

- **Impact environnemental :** Le projet doit démontrer un impact positif sur la résilience du secteur agricole, sur la production et l'utilisation d'énergie bas carbone dans le secteur de l'agriculture. Les indicateurs de performance et une méthodologie robuste devront permettre de quantifier les impacts attendus :

    - Atténuation du changement climatique ;
    - Adaptation au changement climatique ;
    - Réduction des quantités d'intrants fossiles ou de synthèse, ou de leurs impacts;
    - Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines ;
    - Transition vers une économie circulaire ;
    - Prévention et réduction de la pollution ;
    - Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
    - Réduction de l'impact carbone.

Ces critères pourront être ajustés à l'échelle nationale par le comité de pilotage du programme AAI.

Critères de sélection des projets

Tous les projets ayant passés les critères d'éligibilité pourront être soumis à la grille des critères de sélection. Ces critères sont les suivants :

FY

- **Caractère innovant :** Le projet doit présenter un caractère novateur, en proposant des solutions créatives et originales pour les défis agricoles ;

- **Ancrage local** : Le projet doit démontrer son développement en coordination et avec le soutien des communautés et des partenaires locaux ;

- **Robustesse économique et financière** : La situation financière du porteur de projet sera évaluée en fonction de l'ampleur des travaux proposés, afin de garantir une cohérence entre les ressources disponibles et les objectifs du projet ;

- **Réplicabilité** : La réplicabilité du projet au sein d'une filière ou d'un écosystème sera prise en compte ;

- **Rendement coût-efficacité** : Le projet doit démontrer une optimisation des ressources utilisées, en visant à obtenir la meilleure valeur ajoutée pour les investissements réalisés (Best Value for Money).

Il faut préciser que 10 projets pilotes seront sélectionnés et sont à réaliser. Il n'y a pas de formulaire à remplir, néanmoins le dossier envoyé doit contenir tous les éléments mentionnés dans cet appel d'offre. Les projets peuvent être soumis en Français et en Anglais.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les entreprises et les citoyens africains, les communautés locales, en particulier les populations très dépendantes de l'agriculture et des systèmes agricoles vulnérables.

Dépôts des candidatures

- Date limite de soumission : 30 septembre 2023 à 13h (Heure de Madagascar) ;

- Le dossier est à adresser à : t.manankasina@yahoo.fr (Monsieur MANANKASINA Todisoa, Représentant de l'Autorité Nationale Désignée du Fonds Vert pour le Climat) et mandalove.andrianjafinimaro@gmail.com (Mademoiselle RANDRIANJAFINIMARO Mandatiana, Consultante locale) sous forme électronique uniquement.

FY

Processus de sélection

Un jury sera constitué et procédera à la revue des dossiers au fil de leur réception.

Le processus de sélection réside en 4 étapes clés :

- **Revue des dossiers :** Par une instance technique composée de l'AND et d'EY ;
- **Présentation du résultat et évaluation** ;
- **Pré-sélection** : Par EY, sur la base du dossier de candidature selon les critères évoqués précédemment ;
- **Sélection** : Par l'AND avec l'appui des experts nationaux.

Communication et confidentialité

L'État se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux du projet, ses enjeux et ses résultats.

Les porteurs de projets doivent accepter de fournir tous les éléments de communication afin que le gouvernement puisse communiquer et valoriser son financement.

Contact

- Monsieur MANANKASINA Todisoa, Représentant de l'AND, email: t.manankasina@yahoo.fr ;
- Mademoiselle RANDRIANJAFINIMARO Mandatiana (Consultante locale), email : mandalove.andrianjafinimaro@gmail.com.

LE COORDONNATEUR DU BUREAU NATIONAL
CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET REDD+

RAVELOMANANA Lovatiantsoa

EY